



COMMUNE DE CHEVERNY
(Loir-et-Cher)

BUDGET ANNEXE PRIMITIF 2022
AMENAGEMENT SECTEUR SUD-EST « La Puce »

Note de présentation synthétique

I - HISTORIQUE : rappel

Dans la perspective d'un aménagement foncier dans le secteur sud-est du bourg, la collectivité a acheté en 2016 des terrains d'une valeur totale de 96 078.97 €, frais d'actes notariés inclus, qui ont été financés par un emprunt d'un montant de 100 000 €. De même, la collectivité a recouru au bureau d'étude Tendre Vert pour la présentation et l'estimation d'un projet d'aménagement. Les frais d'études se sont élevés à 8 004 € TTC. L'achat des terrains, leur financement et les frais d'études ont fait l'objet d'une inscription et d'un règlement sur le budget principal de la commune. Par délibération en date du 7 Octobre 2019, le conseil municipal a décidé de créer un budget annexe dénommé : Aménagement secteur Sud-Est du bourg – site de la Puce afin :

- d'individualiser l'opération d'aménagement pour faciliter la gestion du projet dans son ensemble et permettre la récupération de la TVA (l'opération sera assujettie à la TVA).
- de connaître le coût final de l'opération. En effet, le budget annexe retrace l'intégralité des dépenses et des recettes de l'opération d'aménagement et permet ainsi de déterminer la perte ou le gain financier réalisé(e) par la collectivité.

En 2020, en raison de la constitution du budget annexe, l'ensemble des opérations comptables en lien avec l'achat des terrains, la souscription de l'emprunt et les frais d'études ont fait l'objet d'un transfert du budget principal au budget annexe.

II - PREVISIONS BUDGETAIRES 2022.

Pour 2022, La collectivité prévoit :

- d'acquérir de nouveaux terrains appartenant aux consorts FONTAINE ainsi qu'un terrain à Mme KREZEL née GIVIERGE Yvette.
- de réaliser l'ensemble des études de terrains pour permettre en 2023 la réalisation d'espaces de stationnement et de voies de desserte.
- de recourir à un bureau d'étude d'assistance à maîtrise d'ouvrage qui permettra une réflexion sur les aménagements envisagés.

Le financement des projets d'acquisition et d'études est prévu par de l'autofinancement provenant d'une avance financière du budget principal abondée par des aides financières sollicitées auprès :

- de l'Etat au titre de la DETR (Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux),
- du Conseil Départemental au titre :
 - * de la DSR (Dotation de Solidarité Rurale)
 - * de la DDAD (Dotation Départementale pour le Développement Durable)
 - * de la Dotation Touristique.
- de la Région au titre du CRST (Contrat Régional de Solidarité Territoriale).

Section Fonctionnement

Dépenses

Section Fonctionnement	Dépenses
* Achats terrains + frais actes notariés	121 200.00€
* intérêts emprunt 2022 (emprunt 2016)	485.97 €
* frais études	134 520.00 €
* Equipements et travaux	100 000.00 €
Total dépenses gestion de services	356 205.97 €
Opération d'ordre de transfert entre sections	244 979.40 €
Total dépenses de fonctionnement de l'exercice	601 185.37 €

Recettes

Section Fonctionnement	Recettes
042 - Opération ordre d'ordre de transfert entre sections (investissement et fonctionnement) – variation des en-cours production de biens	600 699.40 €
043 – Opération d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	485.97 €
Total	601 185.37 €

Section Investissement

Dépenses

Section Investissement	Dépenses
Emprunt – amortissement en capital	10 109.00 €
040 - Opération ordre de transfert entre sections (fonctionnement et investissement) – terrain à aménager	600 699.40 €
Total	610 808.40 €

Recettes

Section Investissement	Recettes
Opération d'ordre de transfert entre sections	244 493.43 €
Solde d'exécution reporté	340 697.70
Avance financière du budget principal	25 617.27 €
Total	610 808.40 €